



DECLARATION LIMINAIRE AU CHSCT C DU 18 mai 2017

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer sans manquer de rappeler les conditions dans lesquelles nous ont été transmis les documents préparatoires. Force est de constater, une fois encore, que nous avons reçu au fil de l'eau, des documents préparatoires jusqu'à l'avant-veille de cette séance institutionnelle.

Nous avons collectivement dénoncé à maintes reprises le non-respect des délais, par les directions concernées, et cela est demeuré sans effet. Pire, cette pratique est même récurrente et finit par devenir problématique pour la bonne préparation de cette instance, tant pour vos équipes que pour nous représentants des personnels.

Nous rappelons que le Règlement Intérieur du CHSCT de Centrale des ministères économiques et financiers prévoit en principe un délai de 15 jours entre l'envoi des documents et la tenue de l'instance.

A l'avenir, les représentants des personnels siégeant au CHSCT-C demandent aux directions dans son périmètre, de respecter les textes notamment en matière de délais.

Dans le cas contraire, nous demanderons systématiquement le report des points à l'ordre du jour dont les documents préparatoires ne seraient pas arrivés dans un délai raisonnable avant la tenue de l'instance.

En ce qui concerne l'instance de ce jour, l'ensemble des représentants des personnels de Solidaires finances, FO, UNSA et CGT, a décidé de ne pas siéger. Monsieur le Président, par cette action déterminée, nous voulons vous donner les moyens, en la relayant auprès de toutes les directions du périmètre du CHSCT-C, de les amener à respecter à l'avenir les règles de fonctionnement de cette instance.

Également, nous présentons toutes nos excuses aux directions qui elles ont joué le jeu et qui sont aujourd'hui présentes.